

REGLEMENT DE LA CARTE DE FIDELITE BIHAPPY DU CASINO DE FORT MAHON PLAGES

Article 1

Modalités :

Le Casino de Fort Mahon Plage a mis en place un Club de Fidélité Bihappy. L'adhésion au Club Bihappy est ouverte à toutes les personnes qui le souhaitent sous réserve des conditions d'accès et ne faisant pas partie des salariés du Casino (*Interdit au moins de 18 ans – Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09.74.75.13.13, appel non surtaxé*). Elles se verront remettre une carte Club, leur conférant de nombreux avantages et privilèges en récompense de leur fidélité. Une seule carte par adhérent, pour les différents services du Casino de Fort Mahon Plage, donne droit à tous les avantages et privilèges liés au restaurant, au bar et aux machines à sous.

Article 2

Avantages, privilèges liés :

Aux machines à sous (sous réserve des conditions d'accès à la salle de jeux du Casino de Fort Mahon Plage)

- Facilité d'accès au Casino de Fort Mahon Plage et de sa salle de jeux. Le membre porteur de sa carte Club sera dispensé de présenter sa carte d'identité (mais doit avoir la carte Club sur lui). Néanmoins, sa carte d'identité devra être valable durant toute la durée de validité de sa carte Club. Il est rappelé que les clients doivent tout de même détenir une pièce d'identité conforme aux obligations réglementaires du Casino.
- Les membres du Club ont la possibilité d'accumuler des points de fidélité lorsqu'ils jouent sur les machines à sous du Casino de Fort Mahon Plage, en insérant leur carte dans le lecteur prévu à cet effet sur chaque machine à sous. Les points ainsi accumulés sont portés au crédit de chaque carte.
- Multiplication des points lors de manifestations exceptionnelles organisées par le Casino de Fort Mahon Plage.

Les titulaires de la carte, pourront consulter à tout moment à la borne interactive située dans l'enceinte du Casino de Fort Mahon Plage :

- Le nombre de points total, collectés aux machines à sous ;
- Toutes les informations, les événements, les avantages, ainsi que les conditions pour bénéficier de cette carte.

Le nouvel adhérent déclare accepter de recevoir par courrier, courriel, sms ou tout autre moyen de communication, les informations et offres promotionnelles (concerts, spectacles, dîners à thème...).

Toute contestation élevée par le membre du « Club » quant à son nombre de points devra être formulée par écrit auprès du Casino de Fort Mahon Plage au plus tard 30 jours après le décompte objet du litige.

Le Casino de Fort Mahon Plage se réserve le droit de modifier ces avantages à tout moment et de faire évoluer ces offres en fonction, notamment, des modifications législatives ou réglementaires dans le domaine des jeux qui pourraient permettre l'accès à de nouveaux services spécifiques.

Article 3

Les cadeaux :

Les points collectés aux machines à sous s'accumulent et pourront être échangés contre des offres ou privilèges au restaurant et/ou au bar du Casino de Fort Mahon Plage ou contre des cadeaux présentés dans la vitrine à l'entrée du Casino ou sur le catalogue dédié au Club (disponible sur Internet) également consultable sur la borne.

Retrait des cadeaux :

L'adhérent choisit un article en introduisant sa carte dans la borne ; une liste d'articles lui sera proposée. Il suffira de valider l'article choisi pour avoir un reçu à présenter à un membre du personnel.

Le nombre de points correspondant à l'article sélectionné sera automatiquement débité ou au plus tard le lendemain. Le Casino de Fort Mahon Plage se réserve le droit de remplacer à tout moment tout cadeau ou tout avantage par un autre cadeau ou avantage de valeur équitable.

Les cadeaux ou points de fidélité ne peuvent en aucun cas être cédés, avoir une valeur de remboursement ou d'échange, être convertis en espèce ou être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit.

Conditions d'accès :

Au restaurant

Le client pourra se présenter au restaurant muni de son ticket le jour même, sous réserve des jours d'ouverture du restaurant, dans la limite des places disponibles, réservation conseillée.

Au bar

La direction refusera de servir les personnes en état d'ébriété ; dans ce cas, les consommations sont valables 7 jours après la date du retrait du ticket à la borne. (*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération*).

Article 4

La carte Club :

La carte Club est délivrée gratuitement à la personne majeure qui en fait la demande (sous réserve des conditions d'accès de chaque service du Casino de Fort Mahon Plage), sur présentation de la pièce d'identité en cours de validité et par la remise d'un bulletin d'adhésion du Club de fidélité du Casino de Fort Mahon Plage, dûment rempli. Elle devra accepter d'être prise en photo pour identification visuelle sur sa carte. Le présent règlement est remis en double exemplaire au client lors de sa demande de bulletin d'adhésion. Le client s'engage à prendre connaissance et accepter les présentes conditions générales. Le client remet au Casino de Fort Mahon Plage un exemplaire du présent règlement signé. Il conserve l'autre.

La carte est strictement personnelle et nominative et en aucun cas, le titulaire ne pourra la transmettre, céder ou prêter à une autre personne, même membre du Club.

Une même personne ne peut être titulaire que d'une seule carte de membre au cours d'une même période. La détention simultanée de plusieurs cartes, ou l'accomplissement de toute démarche visant à devenir titulaire simultanément de plusieurs cartes Club exposerait le client à être immédiatement exclu du Club, dans les conditions précisées à l'article 10 ci-dessous.

Article 5

Perte ou vol : responsabilité du titulaire de la carte Club – responsabilité du Casino de Fort Mahon Plage

Le titulaire de la carte Club est responsable de l'utilisation de sa carte. En cas de perte ou de vol, il devra par écrit en avvertir sous 24 heures le Casino de Fort Mahon Plage, avenue de la plage, 80120 Fort Mahon Plage. Dans ce cas, la première demande de renouvellement pour perte ou vol est gratuite, sous réserve de la remise du formulaire « perte ou vol de carte », en revanche, la seconde et les demandes suivantes feront l'objet d'un débit de 10 points sur la carte.

Les points acquis précédemment pourront être crédités sur la nouvelle carte. La carte Club reste l'entière propriété du Casino de Fort Mahon Plage qui pourra la retirer à tout moment.

Article 6

Durée de validité et renouvellement de la carte :

La carte Club est valable pour une durée de un an à compter de sa date d'émission. Elle sera renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Si le client ne souhaite pas renouveler sa carte, il devra en informer le Casino de Fort Mahon Plage 30 jours avant la date de fin de validité.

Durée de validité et valeur des points :

10 euro de crédits joués donne 1 point.

Les points « Bihappy » ont une durée de validité de 18 mois. Les points consommés en échange de cadeaux ou offres sont déduits des points les plus anciennement acquis. Chaque point non consommé au terme de la dite période seront automatiquement perdus

Article 7

Informatique et liberté :

Toutes les informations recueillies sont nécessaires à l'attribution de la carte Club. Les informations ainsi recueillies ainsi que celles collectées ultérieurement au travers de l'utilisation de la carte Club feront l'objet de traitements automatisés effectués à partir des informations collectées à l'usage du Casino de Fort Mahon Plage.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'adhérent est informé qu'il dispose d'un droit

d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression de renseignements le concernant détenus par le Casino de Fort Mahon Plage. Ce droit peut être exercé par courrier au Casino de Fort Mahon Plage, avenue de la plage, 80120 Fort Mahon Plage. Tout changement d'adresse et de coordonnées doit être signalé dans les plus brefs délais au service clientèle du Casino de Fort Mahon Plage ou par téléphone au 03.22.19.26.50.

Le Casino de Fort Mahon Plage s'engage, suivant la loi LCEN du 21/06/2004, à ne pas envoyer des SMS entre 20h30 et 8h la semaine et aucun les jours fériés et les dimanches.

A tout moment sur demande écrite adressée au directeur du Casino de Fort Mahon Plage, l'adhérent peut exiger de ne plus les recevoir.

Article 8

Dysfonctionnements :

Le Casino de Fort Mahon Plage ne pourra être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, lié à un dysfonctionnement technique, panne électrique, erreur de programmation ou insertion incorrecte, des fautes d'impression de catalogue, de tout retard de livraison concernant les cadeaux.

Le Casino de Fort Mahon Plage pourra, en tout ou partie, à tout moment, suspendre, modifier ou arrêter l'existence du Club. Aucune modification, suspension ou suppression du programme de fidélité n'ouvrira droit à une indemnisation de l'adhérent. Dans le cas de la suppression du Club, le Casino de Fort Mahon Plage s'engage à en avvertir par écrit les clients titulaires d'une carte et dans ce cas, les membres du Club auront un délai de 1 mois pour utiliser les points valides qu'ils détiennent. A l'issue de ce délai de 1 mois, le Club n'existera plus et les points non consommés seront perdus, sans que les clients titulaires d'une carte Club, n'ayant dépensé tous leurs points puissent réclamer une quelconque indemnité.

Article 9

Exclusion :

L'exclusion pourra être prononcée immédiatement par le Casino de Fort Mahon Plage pour tout manquement du client à l'une des quelconques dispositions du règlement du Club. De même, l'exclusion pourra être prononcée immédiatement par le Casino de Fort Mahon Plage en raison de tout comportement de nature à troubler la tranquillité des autres membres du Club et/ou celle des clients du Casino de Fort Mahon Plage, ou à gêner de quelque manière que ce soit le fonctionnement du Casino.

L'exclusion du Club, pour quelque raison que ce soit, entraîne ipso facto la perte immédiate de tous les avantages liés à la détention d'une carte et à la perte de tous les points accumulés, sans que le client exclu puisse demander une quelconque indemnisation.

Les clients membres exclus du Club pour quelque motif que ce soit se verront interdire l'adhésion au Club pendant une durée de 4 mois à compter de leur exclusion.

Article 10

Litige :

En cas de différend entre le Casino de Fort Mahon Plage et le client, à propos de sa participation au Club, de son décompte de points, de l'acquisition des avantages et privilèges, du contenu ou de l'interprétation du présent règlement, le Casino de Fort Mahon Plage et le client s'engagent à se rapprocher pour tenter de le régler amiablement. Faute d'accord, seuls les tribunaux de juridiction française seront compétents.

Le parrainage :

Article 11

Parrainage :

Il s'adresse à tous les adhérents* titulaires d'une carte du Club Bihappy depuis plus de 2 mois. Le parrain pourra bénéficier des points gagnés par son ou ses filleuls durant les 6 mois suivants le parrainage. Les points du filleul seront attribués au parrain courant du mois suivant l'acquisition des dits points. (*A l'exception des collaborateurs).

Date :

Nom, prénom et signature
Précédés de la mention « lu et approuvé »